

# Les minarets, la Suisse et l'Europe

PAR JEAN-FRANÇOIS DREVET <sup>1</sup>

*Les Suisses ont décidé, fin novembre 2009, lors d'une votation, d'interdire la construction de nouveaux minarets sur leur territoire. Cet événement, rappelle ici Jean-François Drevet, peut être interprété comme « un signal [d'alerte] à l'ensemble de l'Europe », qui entretient encore aujourd'hui « des relations complexes et incertaines avec ses musulmans et les pays de sa périphérie orientale et méridionale [en grande partie musulmans] ».*

*Dans ce contexte, l'auteur s'interroge sur ce qui a conduit le peuple helvétique à ce vote, afin d'en tirer des enseignements à ne pas négliger sur le plan européen. Il réfléchit ensuite sur la dimension à accorder à la religion, et plus spécifiquement à l'islam, dans les relations extérieures de l'Union européenne. T.P. ■*

Le 29 novembre 2009, une initiative populaire visant à interdire la construction de nouveaux minarets a été largement approuvée par le corps électoral helvétique <sup>2</sup>. La Suisse va l'introduire dans l'article 72 de sa Constitution, qui régit les relations entre l'État et les religions, où elle sera présentée comme une mesure « propre à maintenir la paix entre

les membres des diverses communautés religieuses ».

Une première hypothèse serait de traiter l'événement comme une nouvelle manifestation des subtilités (certains diraient du folklore) de la vie politique suisse, qui serait sans conséquence sur les autres pays : une simple question d'architecture soumise

1. Ancien fonctionnaire à la Commission européenne. Les propos exprimés ici n'engagent que leur auteur.

2. Avec un taux de participation de 53,4 %, considéré en Suisse comme très élevé, puisque le peuple est appelé à s'exprimer au moins une fois par trimestre.

au vote populaire, car 100 000 signatures<sup>3</sup> (pour près de 5 millions d'inscrits, soit 2 % du corps électoral) suffisent à déclencher une consultation.

Dans la deuxième hypothèse, comme autrefois avec l'initiative alpine<sup>4</sup>, le laboratoire helvétique donnerait un signal à l'ensemble de l'Europe, à prendre en compte dans le contexte des relations complexes et encore incertaines que l'Union européenne (UE) doit construire avec ses musulmans (ceux qui vivent dans l'UE) et les pays de sa périphérie orientale et méridionale (parce qu'ils sont en grande majorité musulmans), y compris les interactions qui existent entre les deux éléments.

À partir de points de vue parfois très divergents, une majorité de commentateurs s'accordent pour observer que la votation suisse a bien un caractère exemplaire<sup>5</sup>. On peut, comme tout le monde, déplorer l'initiative et son résultat. Mais, pour le long terme, ils comportent un certain nombre d'enseignements qu'il serait important de ne pas négliger.

### *Les trois enseignements de la votation*

L'écart entre les résultats des sondages (qui estimaient que l'initiative serait rejetée à 53 %) et le résultat réel

(plus de 57 % en sa faveur) incite à s'interroger sur la valeur des sondages européens concernant des questions similaires. L'opinion européenne, qui s'y exprime de manière encore assez modérée, aurait-elle des vues plus tranchées qu'elle n'oserait pas expliciter, puisqu'elle n'a pas l'occasion de le faire dans le secret de l'isolement ? Ce ne serait pas la première fois que les sondeurs seraient désavoués. Interrogés sur d'éventuelles votations en France ou dans un autre État membre, les commentateurs sont nombreux à estimer que leurs résultats seraient comparables. Ce qui revient à dire que l'opinion, au moins en Suisse et probablement en Europe, ressent les questions relatives à l'Islam avec plus de gravité qu'elle n'ose encore l'affirmer.

Le faible impact des recommandations de la Suisse officielle a frappé les esprits. Selon le journal *Le Matin*<sup>6</sup>, la classe politique a été désavouée. Le Conseil fédéral, la majorité de l'Assemblée fédérale et tous les partis, à 2 exceptions près, s'étaient prononcés énergiquement contre l'initiative. Ce fut aussi le cas de la société civile et de la Conférence des évêques<sup>7</sup>. Si on a critiqué leur insuffisante mobilisation (beaucoup pensaient que l'initiative serait rejetée), il semble surtout que l'argumentaire traditionnel (humaniste, antiraciste...) n'ait pas porté. Celui des réalistes non plus : le pa-

3. L'Union démocratique du centre (UDC), un mouvement d'extrême droite xénophobe, ne semble avoir eu aucune difficulté à réunir 113 000 signatures.

4. En 1994, les Suisses ont voté en faveur d'une limitation drastique du trafic routier transalpin et accepté, pour cela, de financer la construction de deux grands tunnels ferroviaires.

5. « Le vote suisse est un signal d'alerte pour l'Europe entière », citation extraite de l'édition de *Libération* du 30 novembre 2009.

6. *Le Matin* est un quotidien suisse francophone de Lausanne. Voir l'édition du 30 novembre 2009.

7. « Nous n'avons pas su répondre à certaines craintes liées à l'intégration des différentes religions et cultures en Suisse. » Les évêques ont aussi regretté les discriminations institutionnalisées dont font l'objet les chrétiens dans plusieurs pays musulmans, situation qui a influencé une partie de l'électorat.

tronat<sup>8</sup>, qui a invoqué les risques de représailles commerciales des pays musulmans et le manque à gagner, si les rois du pétrole cessaient de fréquenter les palaces lémaniques<sup>9</sup>, n'a pas été mieux entendu. En fait, le citoyen helvétique voit les choses autrement que ses élites. Il se pourrait bien qu'il en soit de même dans l'UE.

S'il confirme les contours de la carte électorale dans les zones les plus favorables à l'extrême droite<sup>10</sup>, le résultat de la votation apporte un élément nouveau : la capacité de l'Union démocratique du centre (UDC) à obtenir une majorité globale (57 %), bien au-delà de sa clientèle habituelle (20 % à 25 %). En demandant de voter contre les minarets, symbole non religieux (car non prescrit par l'islam), et en faisant passer leur construction pour une revendication politique, elle s'est fait entendre. Malgré les nombreux dérapages de la campagne, les modérés qui n'aiment pas l'UDC ont quand même voté pour son initiative, afin de marquer leur opposition à l'affirmation d'un islam politique.

C'est une indication importante, qui montre bien la force de l'argument, même quand il est défendu par un parti avec qui beaucoup de citoyens helvétiques ne veulent pas mêler leurs voix. En attendant des indications plus précises, on peut aussi se demander si une telle initiative n'a pas capté

une proportion importante du vote féminin, qui ne passe pas pour favorable à l'UDC, mais qui est sensible à la volonté de visibilité de l'islam dans la société. Il est concevable que l'opinion publique européenne fasse la même distinction que les Suisses entre la liberté religieuse, qui n'est pas en cause, et les comportements identitaires, sinon les revendications politiques des courants intégristes, qui suscitent des réactions de plus en plus hostiles.

### *La Suisse deviendrait-elle un contre-modèle ?*

La Suisse, qui n'a pas de passé colonial et qui a une longue expérience de cohabitation entre les religions, ne semble pas avoir beaucoup de problèmes avec ses 350 à 400 000 musulmans. En majorité d'origine balkanique (60 %) ou turque (20 %), ils viennent de sociétés anciennement et largement sécularisées. Il n'y a pas eu d'attentats, ni d'émeutes urbaines, ni même de fortes tensions à l'occasion des controverses désormais classiques sur le port du foulard ou la fréquentation des piscines<sup>11</sup>. De l'avis général, les immigrés évaluent favorablement leur situation par rapport à celle des pays voisins et seraient plutôt moins touchés qu'ailleurs par les courants intégristes.

8. La fédération des grandes entreprises Economiesuisse a chiffré les enjeux : les échanges commerciaux avec les pays musulmans (7 % des exportations) et les touristes du Golfe (6 % des nuitées à Genève). Mais elle a dépensé plus d'argent pour s'opposer à une autre votation (présentée le même jour aux citoyens et rejetée), concernant l'interdiction des exportations d'armes.

9. La Suisse a subi de plein fouet les représailles libyennes après avoir tenté de réprimer les frasques d'un Kadhafi junior dans un hôtel de luxe.

10. La Suisse alémanique est plus touchée. La votation du 29 novembre confirme le fort impact de l'UDC dans les cantons germanophones de l'Est (où paradoxalement les musulmans sont peu nombreux). Sur les quatre cantons opposés à l'initiative, trois sont francophones.

11. Le tribunal fédéral a confirmé l'obligation pour les filles de pratiquer la natation dans le cadre scolaire, contre le recours d'un groupe d'islamistes qui voulait les en dispenser, en invoquant des motifs religieux.

En fait, les Suisses sont influencés par la perception de l'islam véhiculée par l'actualité. Beaucoup de citoyens ont soutenu l'initiative en raison des images qu'ils reçoivent des médias quotidiennement : les attentats terroristes, la préparation de la bombe atomique en Iran, les appels à la destruction d'Israël par le président iranien, l'application de la *charia* (au Soudan, en Arabie ou dans le nord du Nigeria, avec son cortège de châtements et de violences faites aux femmes). Ils sont sensibles aux innombrables discriminations (vis-à-vis des minorités non musulmanes) et aux manifestations d'intolérance (prêches et *fatwas* incendiaires), qui devraient être dissociées de l'islam mais sont pratiquées en son nom. C'est pourquoi l'appel traditionnel à la compréhension vis-à-vis d'une population défavorisée, la dénonciation des discriminations quotidiennes subies en Europe par les immigrés (souvent musulmans) ont trouvé leurs limites.

En contestant les lois civiles au nom de la religion, les intégristes suscitent un amalgame, qui polarise l'opinion sur des problèmes qui ne sont pas réellement religieux, comme celui des femmes voilées ou des minarets, en attendant les controverses sur la *burqa* ou le refus de la mixité dans les lieux publics. Même si les médias distinguent les islamistes radicaux des autres musulmans, l'image du « *jihadisme* » se répercute inévitablement sur l'ensemble de la communauté. On peut regretter que le culte du sensationnel offre une si belle tribune aux excès commis au nom de l'islam. Mais on peut aussi regretter le quasi-silence

de l'islam officiel vis-à-vis de ces abus et de ces violences, notamment quand des musulmans, et encore plus courageusement des musulmanes, se mobilisent pour les dénoncer.

En se présentant comme des victimes, les organisations musulmanes ont peu de chances de convaincre : à tort ou à raison, ceux qui ont voté pour interdire les minarets ressentent l'islam comme une menace. La dénonciation de l'« islamophobie » ne fait pas évoluer les esprits. Ce qui pourrait le faire serait un discours clair émanant de ces organisations sur la manière dont elles conçoivent les pratiques religieuses dans une société européenne moderne. Le positionnement durable d'une communauté qui approche 10 % de la population européenne, son intégration à la hauteur de ses aspirations méritent cet effort.

### *L'islam et les relations extérieures de l'UE*

Cette question, déjà abordée dans une autre tribune <sup>12</sup>, en appelle une autre : quelle dimension accorder à la religion (en l'occurrence à l'islam) dans les relations déjà difficiles, pour d'autres raisons, de l'Union européenne avec les pays de la périphérie, en majorité musulmans, notamment les pays éligibles à la politique européenne de voisinage (PEV) <sup>13</sup>.

En principe, n'ayant pas de compétence en ce domaine, l'UE est dans une situation de totale neutralité. Ce n'est pas le cas de plusieurs États membres, mais aucun ne souhaite mêler la religion à ses relations exté-

12. DREVET Jean-François. « L'Europe et ses musulmans ». *Futuribles*, n° 355, septembre 2009, pp. 69-74.

13. Dix pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée (PSEM) et six républiques ex-soviétiques : 16 pays en tout, dont 10 à majorité musulmane.

rieures. Leurs interlocuteurs ne sont pas du même avis, soit parce qu'ils font la promotion d'un islamisme militant (l'Iran, l'Arabie Saoudite), soit parce que leur action diplomatique a une composante religieuse, notamment du fait de leur appartenance à l'Organisation de la conférence islamique (OCI). Fondée en 1969, avec un siège provisoire en Arabie Saoudite<sup>14</sup>, seule organisation intergouvernementale à regrouper des pays sur une base religieuse, elle rassemble 57 pays membres<sup>15</sup> et cinq observateurs<sup>16</sup>.

Comment coopérer sur des sujets qui ont une dimension religieuse pour ses partenaires, mais pas pour l'UE et ses États membres ? De cette question complexe, on ne reprendra ici que le problème des droits de l'homme, des statuts personnels et de la finance, dans lesquels l'affirmation de spécificités islamiques introduit de nettes divergences par rapport aux pratiques en vigueur dans les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

En d'autres temps, on aurait géré les droits de l'homme sur la base de la non-ingérence : les États européens auraient traité, à leur convenance, leurs minorités musulmanes et seraient restés indifférents aux pratiques en vigueur dans les pays de la périphérie.

Ce n'est plus possible aujourd'hui. Dans le contexte de la mondialisation, l'Union européenne s'est engagée à défendre des *standards* élevés de démocratie et de droits de l'homme dans ses relations extérieures, ce qui l'amène à critiquer les pratiques de ses partenaires.

L'absence de démocratie n'est pas une spécialité des pays musulmans. Mais les discriminations subies par les minorités non musulmanes ou les dissidents, celles imposées dans le cadre des codes de la famille, trouvent des justifications dans les lois religieuses, que beaucoup de gouvernements ne sont pas prêts à moderniser. Parmi les textes de référence de l'OCI, figure une déclaration du Caire sur les droits de l'homme en Islam, adoptée le 5 août 1990, qui aménage sensiblement la déclaration universelle de 1948<sup>17</sup>. On peut se demander comment certaines délégations, dont celle d'un pays candidat à l'UE, concilient leurs signatures au bas des deux textes.

La gestion des droits personnels de citoyens de nationalités différentes a toujours été un casse-tête juridique. L'Europe ne fait pas exception à la règle et connaît, comme ailleurs, des problèmes douloureux de divorce, de garde des enfants et d'héritage, quasiment insolubles en raison des diver-

14. À Djeddah, en attendant de pouvoir établir son siège permanent à Jérusalem (article 21 de la chartre de l'OCI).

15. Tous les pays musulmans de la périphérie européenne en sont membres, y compris les six républiques musulmanes de l'ex-URSS qui y ont adhéré après leur indépendance, entre 1992 et 1995 (la Russie est membre observateur depuis 2005).

16. Dont la Bosnie-Herzégovine (depuis 1994) et Chypre Nord (qui est parvenue à s'y faire admettre en 1979, en dépit de son absence de reconnaissance internationale).

17. Article 22a : « Tout homme a le droit d'exprimer librement son opinion pourvu qu'elle ne soit pas en contradiction avec les principes de la *charia*. »

Article 24 : « Tous les droits et libertés énoncés dans la présente déclaration sont soumis aux dispositions de la *charia*. »

Article 25 : « La *charia* est l'unique référence pour l'explication ou l'interprétation de l'un des articles contenus dans la présente déclaration. »

gences, sinon des contradictions entre les législations nationales.

À l'intérieur du même pays, la revendication d'un traitement particulier au nom de la religion, ne serait-elle qu'une difficulté supplémentaire ? En tentant d'utiliser la *charia* dans la justice civile, les Canadiens ont rencontré d'importants obstacles techniques et réalisé que cette orientation menait à une sorte d'*apartheid* juridique, récusé par de nombreux musulmans locaux et notamment par les femmes.

Quand l'islam se présente comme une religion d'essence juridique, confondant le théologique et le politique, énonçant des lois et des droits qui exigent une reconnaissance publique, elle heurte de front les pays européens, qui ont mis de nombreuses années à créer, pour leurs citoyens, un statut personnel indépendant des appartenances religieuses.

On avait trouvé de nombreuses vertus à la finance islamique, parce qu'elle avait émergé presque intacte de la tourmente des *subprimes*. Appâtées par les ressources des pays du Golfe, les places européennes cherchaient à adapter leurs règles aux particularités de la *charia* pour les attirer chez elles.

Avec la déconfiture de Dubaï, elles commencent à s'interroger sur les

risques de la confusion entre affaires et religion. D'après *Le Monde*<sup>18</sup>, les obligations islamiques présentent des risques structurels à cause de leurs commissions opaques et des divergences d'interprétation de la *charia*. On s'inquiète soudain du manque d'experts religieux en état de comprendre les mécanismes financiers et des jugements qu'ils pourraient prononcer sur la validité des obligations islamiques (*sukuks*) en cas de défaut de paiement. Ce n'est pas une question à négliger, car le gouvernement de Dubaï, qui possède par ailleurs 21 % du capital du London Stock Exchange, a transformé sa banque d'État en établissement islamique.

En se prononçant sur l'interdiction des minarets, les Suisses ont mis au grand jour un problème de coexistence lourd de conséquences pour l'Europe. À moins de croire à un hypothétique « choc des civilisations », qui ne s'est jamais concrétisé, même au temps des croisades, il peut et doit être résolu. L'une des clefs de la solution est de savoir dans quelle direction voudront aller les musulmans. Seront-ils tentés, suivant l'expression d'Abdelwahab Meddeb<sup>19</sup>, d'« islamiser la modernité » comme l'exigent les intégristes, ou plus simplement de « moderniser l'islam », comme le souhaite la majorité d'entre eux et beaucoup d'Européens ? ■

18. « La crise dans l'émirat ébranle la crédibilité de la finance islamique ». *Le Monde*, 1<sup>er</sup> décembre 2009.

19. « Les théologiens réformateurs du XIX<sup>e</sup> siècle voulaient moderniser l'islam. Les intégristes d'aujourd'hui veulent islamiser la modernité. » In MEDDEB Abdelwahab. *La Maladie de l'islam*. Paris : Seuil, 2002, 222 p.